



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 et le  
règlement (CE) n° 1272/2008

Remplace la date 22-mars-2024

Date de révision 19-sept.-2024

Numéro de révision 4

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ACÉTATE D'ÉTHYLE

### Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119475103-46-XXXX

Numéro d'index 607-022-00-5

Numéro EC 205-500-4

Numéro CAS 141-78-6

Synonymes ETHYL ACETATE 98 - 100%, ACETIC ACID ETHYL ESTER, ACETOXYETHANE, ETHYL ACETATE TRBG, YA 203 DIL NORMAL AE, ETHYL ACETATE PH 99.5% MIN, ETHYL ACETATE EP, ETHYL ACETATE STATOIL, ETHYL ACETATE, DT M040 DILUANT PE, ETHYL ACETATE BIO-BASED PH, ETHYL ACETATE (ETAC) CLE

Substance pure/mélange Substance

Masse molaire 88.11

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Solvant  
Utilisation industrielle  
Cosmétiques  
Additif pour produits agrochimiques  
Agent nettoyant  
Adhésifs  
Lubrifiant  
Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
E-mail : contact@mon-droguiste.com  
Web : www.mon-droguiste.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)  
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

#### Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
--------	-----

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)

Catégorie 2

Catégorie 3 Effets sur certains organes cibles : Effets narcotiques.

## 2.2. Éléments d'étiquetage



### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**Mentions de danger spécifiques de l'UE** EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 2.3. Autres dangers

### Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
ETHYL ACETATE 141-78-6	>99.7%	01-2119475103-46-XXXX	205-500-4 (607-022-00-5)	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	-	-	-

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de

conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
ETHYL ACETATE 141-78-6	5620	18000	Aucune donnée disponible	14.4131	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.
Inhalation	L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.
Yeux	Sensation de brûlure. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
Cutané(e)	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Ingestion	L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.
<b>Incendie majeur</b>	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers spécifiques dus au produit chimique</b>	Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et
--	--

l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie.

**Code d'action d'urgence (EAC)** •3YE

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Autres informations** Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

**Méthodes de nettoyage** Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Relier à la terre et effectuer la liaison équipotentielle de tous les circuits et équipements impliquant le produit. Tous les équipements doivent être anti-étincelles et antidéflagrants.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des

réipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Protéger de la lumière du jour.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 3.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisation(s) particulière(s)**

Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)**

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	France
ETHYL ACETATE 141-78-6	STEL: 1468 mg/m <sup>3</sup> STEL: 400 ppm TWA: 734 mg/m <sup>3</sup> TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m <sup>3</sup> STEL: 400 ppm STEL: 1468 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
ETHYL ACETATE 141-78-6	-	63 mg/kg bw/day [4] [6]	734 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 1468 mg/m <sup>3</sup> [4] [7] 734 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 1468 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]

**Notes**

- [4] Effets systémiques sur la santé.
- [5] Effets localisés sur la santé.
- [6] À long terme.
- [7] À court terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible

**Notes**

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
ETHYL ACETATE 141-78-6	4.5 mg/kg bw/day [4] [6]	37 mg/kg bw/day [4] [6]	367 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 734 mg/m <sup>3</sup> [4] [7] 367 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 734 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]

**Notes**

- [4] Effets systémiques sur la santé.
- [5] Effets localisés sur la santé.
- [6] À long terme.
- [7] À court terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
ETHYL ACETATE 141-78-6	0.24 mg/l	1.65 mg/l	0.024 mg/l	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
ETHYL ACETATE 141-78-6	1.15 mg/kg	0.115 mg/kg	650 mg/l	0.148 mg/kg	-

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques

Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser des outils à main qui ne produisent pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

#### Protection des mains

Porter des gants appropriés. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Polyéthylène (PE) PVA Caoutchouc butyle		

#### Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes antistatiques.

#### Protection respiratoire

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. Filtre à gaz, type A.

#### Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Fruity
Seuil olfactif	6-75 ppm

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion / point de congélation	-83.8 °C	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	76 - 77 °C	
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	11.5%	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	2.2%	
Point d'éclair	-4 °C	Closed cup.
Température d'auto-inflammabilité	427 °C	
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH		Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique		Aucune information disponible.
Viscosité dynamique	0.45 mPa s	@ 20.0 °C.
Hydrosolubilité	80g/l	
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage	log Pow: 0.68	
Pression de vapeur	98.30 hPa @ 25 °C	Aucune information disponible.
Densité relative	0.900 - 0.903 g/cm <sup>3</sup> @ 20°C -	Aucune information disponible.
Masse volumique apparente		Aucune information disponible.
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible.
Densité de vapeur	3.0	
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.

<b>Granulométrie</b>	Aucune information disponible
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune information disponible

## **9.2. Autres informations**

<b>Masse molaire</b>	88.11
----------------------	-------

### ***9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique***

Propriétés explosives	Non considéré comme explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification comme comburant

### ***9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité***

Taux d'évaporation 4.3 (Butyl acetate = 1)	
<b>Conductivité</b>	>0.01 µS/m

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

<b>Réactivité</b>	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
-------------------	--

### **10.2. Stabilité chimique**

<b>Stabilité</b>	Stable dans les conditions normales.
------------------	--------------------------------------

#### **Données d'explosion**

<b>Sensibilité aux impacts mécaniques</b>	Aucun(e).
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Oui.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Réagit avec :. Agents comburants forts. Acides forts.
---	---

### **10.4. Conditions à éviter**

<b>Conditions à éviter</b>	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Protéger de l'humidité.
----------------------------	---

### **10.5. Matières incompatibles**

<b>Matières incompatibles</b>	Peroxydes. Agents comburants forts. Acides forts. Bases fortes. Amines. Protéger de l'humidité.
-------------------------------	---

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone.
--	--------------------

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Informations sur les voies d'exposition probables**

##### **Informations sur le produit**

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécher la peau et entraîner une irritation.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

#### **Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

<b>Symptômes</b>	Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.
------------------	---

#### **Toxicité aiguë**

##### **Mesures numériques de toxicité**

### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
ETHYL ACETATE	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg ( Rabbit )	= 1600 mg/l ( Rat ) 4h

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition unique</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

#### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
ETHYL ACETATE	NOEC : > 100 mg/l (72h) Desmodesmus Subspicatus	LC50 :230 mg/l (96h) Pimephales promelas	650 mg/l (16h) Pseudomonas putida	EC50 :165 mg/l (48h) Daphnia magna

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.

ETHYL ACETATE (141-78-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)	28 jours	94%	Facilement biodégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation



Bioaccumulation Bioaccumulation peu probable.

Facteur de bioconcentration (BCF) 30

#### Informations sur les composants

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol N'est pas supposé s'adsorber dans le sol.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
ETHYL ACETATE	La substance n'est pas PBT/vPvB

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1173  
Désignation officielle de transport de l'ONU ACÉTATE D'ÉTHYLE  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3  
14.4 Groupe d'emballage II  
14.5 Dangers pour l'environnement Non  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)  
Code ERG 3L

#### IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1173  
Désignation officielle de transport de l'ONU ACÉTATE D'ÉTHYLE  
14.4 Groupe d'emballage II  
14.5 Dangers pour l'environnement Non  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)  
N° d'urgence F-E, S-D  
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

#### RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1173  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ACÉTATE D'ÉTHYLE  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3  
14.4 Groupe d'emballage II  
14.5 Dangers pour l'environnement Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales      Aucun(e)  
Code de classification        F1

#### **ADR**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification      UN1173  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU      ACÉTATE D'ÉTHYLE  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport      3  
14.4 Groupe d'emballage      II  
14.5 Dangers pour l'environnement      Non  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales      Aucun(e)  
Code de classification        F1  
Code de restriction en tunnel      (D/E)

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Réglementations nationales**

##### **France**

##### **Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
ETHYLACETATE 141-78-6	RG 84

**Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4331 pour la protection de l'environnement**

##### **Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)**      Indéterminé(e)(s)

##### **Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

##### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
ETHYLACETATE - 141-78-6	75.	-

##### **Polluants organiques persistants**

non applicable

##### **Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

##### **Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

non applicable

##### **Inventaires internationaux**

##### **TSCA**

##### **DSL/NDSL**

##### **EINECS/ELINCS**

##### **ENCS**

##### **IECSC**

##### **KECI**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

<b>PICCS</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>AIIC</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>NZIoC</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

#### Légende :

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels  
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### **Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau  
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

#### **Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

#### **Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision **Sections de la FDS mises à jour 1 9 16**

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### **Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
Agence de protection de l'environnement des États-Unis  
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)  
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
Organisation mondiale de la santé

**Préparée par** K Winter  
**Préparée par**  
**Remplace la date** 22-mars-2024  
**Date de révision** 19-sept.-2024

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

## Scénario d'exposition Drumming and Distribution

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit Ethyl Acetate  
Numéro d'enregistrement 01-2119475103-46-XXXX  
REACH

Numéro CAS 141-78-6  
Numéro CE 205-500-4  
Numéro index UE 607-022-00-5

Fournisseur



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal Drumming and Distribution  
Secteur principal SU3 Utilisations industrielles  
Environnement  
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] ERC2 Formulation dans un mélange

#### Salarié

Catégories de processus PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes  
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes  
PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes  
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition  
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées  
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées  
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)  
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

## Drumming and Distribution

État  
quantités utilisées

Liquide

Quantité quotidienne par site: 30 tonnes  
Montant annuel par site 3000 tonnes

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour

Mesures de management du risque

Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 88.2%  
taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets éliminer les déchets et les sacs/conteneurs selon le droit local.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État Liquide  
Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur  
Temperature L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).  
Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Mesures de management du risque

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES

utilisé.

## Drumming and Distribution

Rejet dans l'environnement	Eau: 0.3 kg/jour Air: 3 kg/jour terre: 0 kg/jour
exposition environnementale	eau douce: Exposition 0.002 mg/l, PNEC 0.24 mg/l, RCR <0.01 sédiment d'eau douce: Exposition 0.012 mg/kg, PNEC 1.15 mg/kg, RCR 0.01 eau de mer: Exposition 0.0002295 mg/l, PNEC 0.24 mg/l, RCR <0.01 sédiment marin: Exposition 0.001 mg/kg, PNEC 1.15 mg/kg, RCR 0.011 Rejet: Exposition 0.018 mg/l, PNEC 650 mg/l, RCR <0.01 Sol agricole: Exposition 0.0009315 mg/kg, PNEC 0.148 mg/kg, RCR <0.01

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
----------------------	-----------------------------

## Drumming and Distribution

### Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 0.037 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR <0.01

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR <0.01

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 0.147 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR <0.01

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 18.36 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.025

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 1.37 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.022

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 73.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 36.71 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.69 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.011

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 146.8 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.1

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 7.342 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.01

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 6.86 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.109

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 29.37 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.02

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 183.6 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.25

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.218

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 734.2 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.5

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 91.78 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.125

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.218

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 367.1 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.25

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 18.36 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.025

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 6.86 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.109

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 73.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05



## Drumming and Distribution

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 36.71 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.34 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR <0.01

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 146.8 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.1

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

## Scénario d'exposition Formulation & (re)packing of substances and mixtures

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit Ethyl Acetate  
Numéro d'enregistrement REACH 01-2119475103-46-XXXX

Numéro CAS 141-78-6  
Numéro CE 205-500-4  
Numéro index UE 607-022-00-5

Fournisseur



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal Formulation & (re)packing of substances and mixtures

Secteur principal SU3 Utilisations industrielles  
Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] ERC2 Formulation dans un mélange

Salarié

Catégories de processus PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes  
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes  
PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes  
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition  
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées  
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées  
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)  
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

## Formulation & (re)packing of substances and mixtures

État	Liquide
<u>quantités utilisées</u>	
	Quantité quotidienne par site: 8 tonnes
	Montant annuel par site 1200 tonnes

### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution	Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m <sup>3</sup> /jour
----------	--

### Mesures de management du risque

Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)	Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 88.2% taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m <sup>3</sup> /jour
--	--

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets	éliminer les déchets et les sacs/conteneurs selon le droit local.
------------------------	---

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

État	Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Intérieur
Temperature	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).
Taux de ventilation	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
----------------------------------	--

### Mesures de management du risque

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- EUSES
----------------------	---------------

utilisé.

## Formulation & (re)packing of substances and mixtures

Rejet dans l'environnement	Eau: 24 kg/jour Air: 40 kg/jour terre: 0.08 kg/jour
exposition environnementale	eau douce: Exposition 0.142 mg/l, PNEC 0.24 mg/l, RCR 0.547 sédiment d'eau douce: Exposition 0.848 mg/kg, PNEC 1.15 mg/kg, RCR 0.678 eau de mer: Exposition 0.014 mg/l, PNEC 0.24 mg/l, RCR 0.548 sédiment marin: Exposition 0.085 mg/kg, PNEC 1.15 mg/kg, RCR 0.68 Rejet: Exposition 1.419 mg/l, PNEC 650 mg/l, RCR <0.01 Sol agricole: Exposition 0.066 mg/kg, PNEC 0.148 mg/kg, RCR 0.273

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
----------------------	-----------------------------

## Formulation & (re)packing of substances and mixtures

### Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 0.037 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR <0.01

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR <0.01

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 0.147 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR <0.01

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 18.36 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.025

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 1.37 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.022

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 73.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 36.71 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.69 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.011

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 146.8 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.1

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 7.342 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.01

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 6.86 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.109

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 29.37 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.02

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 183.6 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.25

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.218

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 734.2 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.5

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 91.78 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.125

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.218

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 367.1 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.25

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 18.36 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.025

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 6.86 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.109

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 73.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

## Formulation & (re)packing of substances and mixtures

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 36.71 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.34 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR <0.01

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 146.8 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.1

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

## Scénario d'exposition Industrial use as an Extraction solvent and/or processing aid

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit Ethyl Acetate  
Numéro d'enregistrement 01-2119475103-46-XXXX  
REACH

Numéro CAS 141-78-6  
Numéro CE 205-500-4  
Numéro index UE 607-022-00-5

Fournisseur



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal Industrial use as an Extraction solvent and/or processing aid

Secteur principal SU3 Utilisations industrielles  
Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

Salarié

Catégories de processus PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes  
PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes  
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition  
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées  
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées  
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État Liquide

quantités utilisées

## Industrial use as an Extraction solvent and/or processing aid

Quantité quotidienne par site: 1 tonnes

Montant annuel par site 300 tonnes

### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour

### Mesures de management du risque

Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 88.2%  
taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets éliminer les déchets et les sacs/conteneurs selon le droit local.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

État Liquide  
Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur  
Temperature L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).  
Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

### Mesures de management du risque

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES  
utilisé. Rejet dans l'environnement Eau: 10 kg/jour  
Air: 5 kg/jour  
terre: 0.1 kg/jour



## Industrial use as an Extraction solvent and/or processing aid

exposition environnementale    eau douce: Exposition 0.059 mg/l, PNEC 0.229 mg/l, RCR 0.547  
  sédiment d'eau douce: Exposition 0.355 mg/kg, PNEC 1.15 mg/kg, RCR 0.284  
  eau de mer: Exposition 0.006 mg/l, PNEC 0.24 mg/l, RCR 0.229  
  sédiment marin: Exposition 0.036 mg/kg, PNEC 1.15 mg/kg, RCR 0.285  
  Rejet: Exposition 0.591 mg/l, PNEC 650 mg/l, RCR <0.01  
  Sol agricole: Exposition <0.01 mg/kg, PNEC 0.148 mg/kg, RCR <0.01

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation            Modèle- ECETOC TRA utilisé.

## Industrial use as an Extraction solvent and/or processing aid

### Exposition

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 18.36 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.025

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 1.37 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.022

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 73.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 36.71 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.69 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.011

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 146.8 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.1

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 7.342 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.01

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 6.86 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.109

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 29.37 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.02

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 183.6 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.25

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.218

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 734.2 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.5

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 91.78 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.125

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.218

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 367.1 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.25

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 36.71 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.34 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR <0.01

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 146.8 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.1

#### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
E-mail : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

## Scénario d'exposition Industrial Application of Paints, Coatings and other Mixtures by Spraying

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit Ethyl Acetate  
Numéro d'enregistrement 01-2119475103-46-XXXX  
REACH

Numéro CAS 141-78-6  
Numéro CE 205-500-4  
Numéro index UE 607-022-00-5

Fournisseur



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
E-mail : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal Industrial Application of Paints, Coatings and other Mixtures by Spraying  
Secteur principal SU3 Utilisations industrielles  
Environnement  
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)  
Salarié

## Industrial Application of Paints, Coatings and other Mixtures by Spraying

Catégories de processus	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire
-------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

État  
quantités utilisées

Liquide

Quantité quotidienne par site: 1 tonnes  
Montant annuel par site 300 tonnes

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution

Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour

#### Mesures de management du risque

Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)

Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 88.2%  
taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets

éliminer les déchets et les sacs/conteneurs selon le droit local.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

État  
Informations sur la concentration

Liquide  
Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

#### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement

Intérieur

Température

L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

## Industrial Application of Paints, Coatings and other Mixtures by Spraying

Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

### Mesures de management du risque

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES

utilisé. Rejet dans l'environnement Eau: 20 kg/jour  
Air: 980 kg/jour  
terre: 0 kg/jour

exposition environnementale eau douce: Exposition 0.707 mg/l, PNEC 0.24 mg/l, RCR 0.566  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.119 mg/kg, PNEC 1.15 mg/kg, RCR 0.456  
eau de mer: Exposition 0.012 mg/l, PNEC 0.24 mg/l, RCR 0.457  
sédiment marin: Exposition 0.071 mg/kg, PNEC 1.15 mg/kg, RCR 0.567  
Rejet: Exposition 1.183 mg/l, PNEC 650 mg/l, RCR <0.01  
Sol agricole: Exposition 0.081 mg/kg, PNEC 0.148 mg/kg, RCR 0.336

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Modèle- ECETOC TRA utilisé.

## Industrial Application of Paints, Coatings and other Mixtures by Spraying

### Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 0.037 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR <0.01

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR <0.01

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 0.147 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR <0.01

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 91.78 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.125

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 1.37 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.022

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 367.1 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.25

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 36.71 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.69 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.011

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 146.8 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.1

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 7.342 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.01

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 6.86 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.109

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 29.37 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.02

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 45.89 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.063

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 42.86 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.68

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 183.6 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.125

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 183.6 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.25

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.218

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 734.2 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.5

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 91.78 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.125

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.218

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 367.1 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.25

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de

## Industrial Application of Paints, Coatings and other Mixtures by Spraying

remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 18.36 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.025

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 6.86 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.109

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 73.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 18.36 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.025

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 27.43 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.435

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 73.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 18.36 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.025

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.218

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 73.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 18.36 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.025

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 3.43 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.054

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 73.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 36.71 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.34 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR <0.01

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 146.8 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.1

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

## Scénario d'exposition

### Professional application for paints, coatings, adhesives and other mixtures/products

#### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit Ethyl Acetate  
Numéro d'enregistrement 01-2119475103-46-XXXX  
REACH

Numéro CAS 141-78-6  
Numéro CE 205-500-4  
Numéro index UE 607-022-00-5

Fournisseur



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

#### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal Professional application for paints, coatings, adhesives and other mixtures/products

Secteur principal SU22 Utilisations professionnelles

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)  
ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Salarié



## Professional application for paints, coatings, adhesives and other mixtures/products

Catégories de processus	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
-------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

État Liquide

#### Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets éliminer les déchets et les sacs/conteneurs selon le droit local.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

État Liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

#### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Température L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

#### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

## Professional application for paints, coatings, adhesives and other mixtures/products

Mesures de protection techniques      contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

### Mesures de management du risque

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation      Modèle- EUSES  
utilisé. Rejet dans l'environnement      Eau: 0.014  
kg/jour  
Air: 0.666 kg/jour  
terre: 0 kg/jour  
exposition environnementale      eau douce: Exposition 0.0004036 mg/l, PNEC 0.24 mg/l, RCR <0.01  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.002 mg/kg, PNEC 1.15 mg/kg, RCR <0.01  
eau de mer: Exposition 0.00006015 mg/l, PNEC 0.24 mg/l, RCR <0.01  
sédiment marin: Exposition 0.0003587 mg/kg, PNEC 1.15 mg/kg, RCR <0.01  
Rejet: Exposition 0.0008041 mg/l, PNEC 650 mg/l, RCR <0.01  
Sol agricole: Exposition 0.000113 mg/kg, PNEC 0.148 mg/kg, RCR 0.336

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation      Modèle- ECETOC TRA utilisé.

## Professional application for paints, coatings, adhesives and other mixtures/products

### Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 0.037 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR <0.01

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR <0.01

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 0.147 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR <0.01

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 73.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.1

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 1.37 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.022

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 293.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.2

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 64.24 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.088

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.69 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.011

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 257 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.175

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 128.5 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.175

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 6.86 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.109

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 513.9 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.35

PROC5 Mélange dans des processus par lots

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 51.39 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.07

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.218

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 205.6 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.14

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 51.39 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.07

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.218

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 205.6 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.14

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 18.36 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.025

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.218

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 73.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

## Professional application for paints, coatings, adhesives and other mixtures/products

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 154.2 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.21

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 12.86 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.204

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 616.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.42

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 51.39 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.07

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 27.43 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.435

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 205.6 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.14

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 154.2 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.21

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 8.226 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.131

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 616.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.42

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 66.08 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.09

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 16.97 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.269

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 264.3 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.18

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 36.71 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.34 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR <0.01

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 146.8 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.1

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

## Scénario d'exposition Use as a laboratory reagent at industrial sites

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit Ethyl Acetate  
Numéro d'enregistrement REACH 01-2119475103-46-XXXX

Numéro CAS 141-78-6  
Numéro CE 205-500-4  
Numéro index UE 607-022-00-5

Fournisseur



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal Use as a laboratory reagent at industrial sites  
Secteur principal SU3 Utilisations industrielles  
Environnement  
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)  
Salarié  
Catégories de processus PROC10 Application au rouleau ou au pinceau  
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

État Liquide  
quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 1 tonnes  
Montant annuel par site 20 tonnes

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour

#### Mesures de management du risque

## Use as a laboratory reagent at industrial sites

Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)      Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 88.2%  
taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets      éliminer les déchets et les sacs/conteneurs selon le droit local.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

État      Liquide  
Informations sur la concentration      Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement      Intérieur  
Température      L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).  
Taux de ventilation      Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques      contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

### Mesures de management du risque

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation      Modèle- EUSES  
utilisé. Rejet dans l'environnement      Eau: 20 kg/jour  
Air: 25 kg/jour  
terre: 0.1 kg/jour  
exposition environnementale      eau douce: Exposition 0.119 mg/l, PNEC 0.229 mg/l, RCR 0.456  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.707 mg/kg, PNEC 1.15 mg/kg, RCR 0.566  
eau de mer: Exposition 0.012 mg/l, PNEC 0.24 mg/l, RCR 0.457  
sédiment marin: Exposition 0.071 mg/kg, PNEC 1.15 mg/kg, RCR 0.567  
Rejet: Exposition 1.183 mg/l, PNEC 650 mg/l, RCR <0.01  
Sol agricole: Exposition 0.054 mg/kg, PNEC 0.148 mg/kg, RCR <0.01

## Use as a laboratory reagent at industrial sites

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
Exposition	<p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 18.36 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.025 Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 37.43 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.435 Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 73.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 36.71 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05 Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.34 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR &lt;0.01 Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 146.8 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.1</p>

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

## Scénario d'exposition Professional use as a laboratory reagent

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit Ethyl Acetate  
Numéro d'enregistrement 01-2119475103-46-XXXX  
REACH

Numéro CAS 141-78-6  
Numéro CE 205-500-4  
Numéro index UE 607-022-00-5

Fournisseur



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal Professional use as a laboratory reagent  
Secteur principal SU22 Utilisations professionnelles  
Environnement  
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)  
Salarié  
Catégories de processus PROC10 Application au rouleau ou au pinceau  
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

État Liquide

#### Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets éliminer les déchets et les sacs/conteneurs selon le droit local.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

État Liquide



## Professional use as a laboratory reagent

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Temperature L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

### Mesures de management du risque

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES

utilisé. Rejet dans l'environnement Eau: 2 kg/jour  
Air: 2 kg/jour  
terre: 0  
kg/jour

exposition environnementale eau douce: Exposition 0.012 mg/l, PNEC 0.229 mg/l, RCR 0.047  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.072 mg/kg, PNEC 1.15 mg/kg, RCR 0.058  
eau de mer: Exposition 0.0001 mg/l, PNEC 0.24 mg/l, RCR 0.047  
sédiment marin: Exposition 0.007 mg/kg, PNEC 1.15 mg/kg, RCR 0.059  
Rejet: Exposition 0.118 mg/l, PNEC 650 mg/l, RCR <0.01  
Sol agricole: Exposition 0.0006 mg/kg, PNEC 0.148 mg/kg, RCR 0.023

## 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Modèle- ECETOC TRA utilisé.

## Professional use as a laboratory reagent

### Exposition

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 73.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.1

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 27.43 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.435

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 293.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.2

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 36.71 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.34 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR <0.01

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 146.8 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.1

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

## Scénario d'exposition Professional use in agrochemicals

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit Ethyl Acetate  
Numéro d'enregistrement REACH 01-2119475103-46-XXXX

Numéro CAS 141-78-6  
Numéro CE 205-500-4  
Numéro index UE 607-022-00-5

Fournisseur



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal Professional use in agrochemicals  
Secteur principal SU22 Utilisations professionnelles  
Environnement  
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

#### Salarié

Catégories de processus PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes  
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition  
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées  
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées  
PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles  
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

État Liquide

#### Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

## Professional use in agrochemicals

Traitement des déchets éliminer les déchets et les sacs/conteneurs selon le droit local.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

État Liquide  
Informations sur la concentration Éviter toute utilisation lors d'une concentration du produit de plus de ...25%. Sauf indications contraires.

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

#### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur  
Temperature L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).  
Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

#### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

#### Mesures de management du risque

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES  
utilisé. Rejet dans l'environnement Eau: 0.003 kg/jour  
Air: 0.247 kg/jour  
terre: 0.025 kg/jour  
exposition environnementale eau douce: Exposition 0.0003393 mg/l, PNEC 0.229 mg/l, RCR <0.01  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.002 mg/kg, PNEC 1.15 mg/kg, RCR <0.01  
eau de mer: Exposition 0.00005372 mg/l, PNEC 0.24 mg/l, RCR <0.01  
sédiment marin: Exposition 0.0003204 mg/kg, PNEC 1.15 mg/kg, RCR <0.01  
Rejet: Exposition 0.000162 mg/l, PNEC 650 mg/l, RCR <0.01  
Sol agricole: Exposition 0.00009985 mg/kg, PNEC 0.148 mg/kg, RCR <0.01

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Modèle- ECETOC TRA utilisé.

## Professional use in agrochemicals

### Exposition

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 44.05 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.06

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.822 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.013

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 176.2 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.12

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 33.04 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.045

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 4.116 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.065

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 132.2 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.09

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 220.3 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.3

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 8.226 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.131

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 205.6 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.14

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 33.04 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.045

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 8.226 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.131

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 132.2 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.09

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 220.3 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.3

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 12.86 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.204

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 881.1 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.6

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 66.08 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.09

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 8.226 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.131

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 264.3 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.18

#### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
E-mail : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

## Scénario d'exposition Industrial use in Cleaning Agents

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit Ethyl Acetate  
Numéro d'enregistrement REACH 01-2119475103-46-XXXX

Numéro CAS 141-78-6  
Numéro CE 205-500-4  
Numéro index UE 607-022-00-5

Fournisseur



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
E-mail : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal Industrial use in Cleaning Agents  
Secteur principal SU3 Utilisations industrielles  
Environnement  
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

#### Salarié

Catégories de processus PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes  
PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes  
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition  
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles  
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées  
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées  
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau  
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

État Liquide

#### quantités utilisées

## Industrial use in Cleaning Agents

Quantité quotidienne par site: 1.2 tonnes

Montant annuel par site 25 tonnes

### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour

### Mesures de management du risque

Information sur la station d'épuration des eaux usées Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 88.2%

(anglais: STP) taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets éliminer les déchets et les sacs/conteneurs selon le droit local.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

État Liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Temperature L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

### Mesures de management du risque

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES

utilisé. Rejet dans l'environnement Eau: 0.125 kg/jour

Air: 375 kg/jour

terre: 0 kg/jour

## Industrial use in Cleaning Agents

exposition environnementale    eau douce: Exposition 0.001 mg/l, PNEC 0.24 mg/l, RCR <0.01  
  sédiment d'eau douce: Exposition 0.006 mg/kg, PNEC 1.15 mg/kg, RCR <0.01  
  eau de mer: Exposition 0.000126 mg/l, PNEC 0.24 mg/l, RCR <0.01  
  sédiment marin: Exposition 0.0007515 mg/kg, PNEC 1.15 mg/kg, RCR <0.01  
  Rejet: Exposition 0.007 mg/l, PNEC 650 mg/l, RCR <0.01  
  Sol agricole: Exposition 0.001 mg/kg, PNEC 0.148 mg/kg, RCR <0.01

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation            Modèle- ECETOC TRA utilisé.



## Industrial use in Cleaning Agents

### Exposition

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 18.36 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.025

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 1.37 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.022

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 73.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 36.71 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.69 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.011

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 146.8 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.1

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 7.342 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.01

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 6.86 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.109

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 29.37 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.02

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 27.53 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.038

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 42.86 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.68

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 110.1 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.075

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 18.36 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.025

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.218

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 73.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 4.589 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR <0.01

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.218

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 18.36 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.025

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 55.07 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.075

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 27.43 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.435

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 220.3 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.15

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 18.36 mg/m<sup>3</sup>, DNEL

## Industrial use in Cleaning Agents

734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.025

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.218

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 73.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
E-mail : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

## Scénario d'exposition Professional Use in Cleaning Agents

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit Ethyl Acetate  
Numéro d'enregistrement REACH 01-2119475103-46-XXXX

Numéro CAS 141-78-6  
Numéro CE 205-500-4  
Numéro index UE 607-022-00-5

Fournisseur



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
E-mail : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal Professional Use in Cleaning Agents  
Secteur principal SU22 Utilisations professionnelles  
Environnement  
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)  
Salarié  
Catégories de processus PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes  
PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes  
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition  
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées  
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées  
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau  
PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État Liquide

Mesures de management du risque

## Professional Use in Cleaning Agents

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets éliminer les déchets et les sacs/conteneurs selon le droit local.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

État Liquide  
Informations sur la concentration Concentration de la substance dans le produit: 25% Sauf indications contraires.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur  
Température L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).  
Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

### Mesures de management du risque

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES  
utilisé. Rejet dans l'environnement Eau: 0.014 kg/jour  
Air: 0.014 kg/jour  
terre: 0 kg/jour  
exposition environnementale eau douce: Exposition 0.0004041 mg/l, PNEC 0.24 mg/l, RCR <0.01  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.002 mg/kg, PNEC 1.15 mg/kg, RCR <0.01  
eau de mer: Exposition 0.0000602 mg/l, PNEC 0.24 mg/l, RCR <0.01  
sédiment marin: Exposition 0.000359 mg/kg, PNEC 1.15 mg/kg, RCR <0.01  
Rejet: Exposition 0.0008101 mg/l, PNEC 650 mg/l, RCR <0.01  
Sol agricole: Exposition 0.0001295 mg/kg, PNEC 0.148 mg/kg, RCR <0.01

## 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

## Professional Use in Cleaning Agents

Méthode d'évaluation

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

## Professional Use in Cleaning Agents

### Exposition

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 44.05 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.06

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.822 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.013

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 176.2 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.12

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 55.07 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.075

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.414 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR <0.01

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 220.3 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.15

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 77.09 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.105

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 4.116 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.065

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 308.4 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.21

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 128.5 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.175

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 21.43 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.34

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 513.9 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.35

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 15.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.021

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 8.226 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.131

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 61.67 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.042

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 33.04 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.045

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 8.226 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.131

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 132.2 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.09

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 66.08 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.09

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 16.46 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.261

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 264.3 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.18

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 66.08 mg/m<sup>3</sup>, DNEL

## Professional Use in Cleaning Agents

734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.09

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 8.226 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.131

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 264.3 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.18

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

## Scénario d'exposition Industrial use in lubricants

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit Ethyl Acetate  
Numéro d'enregistrement REACH 01-2119475103-46-XXXX

Numéro CAS 141-78-6  
Numéro CE 205-500-4  
Numéro index UE 607-022-00-5

Fournisseur



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal Industrial use in lubricants  
Secteur principal SU3 Utilisations industrielles  
Environnement  
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Salarié



## Industrial use in lubricants

Catégories de processus	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage PROC17 Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée
-------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

État  
quantités utilisées

Liquide

Quantité quotidienne par site: 1.2 tonnes  
Montant annuel par site 25 tonnes

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution                      Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour

#### Mesures de management du risque

Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)                      Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 88.2%  
taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets                      éliminer les déchets et les sacs/conteneurs selon le droit local.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

État  
Informations sur la concentration

Liquide  
Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Sauf indications contraires.

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

#### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement                      Intérieur

Temperature                      L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

## Industrial use in lubricants

Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

### Mesures de management du risque

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles  
port d'un appareil de protection respiratoire avec une efficacité de filtration minimale (exprimée en %) de: 90  
Port de gants de protection, résistant aux solvants conforme EN 374.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES  
utilisé. Rejet dans l'environnement Eau: 1.25  
kg/jour

Air: 3.75 kg/jour  
terre: 1.25  
kg/jour

exposition environnementale eau douce: Exposition 0.008 mg/l, PNEC 0.24 mg/l, RCR 0.03  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.046 mg/kg, PNEC 1.15 mg/kg, RCR 0.037  
eau de mer: Exposition 0.0007912 mg/l, PNEC 0.24 mg/l, RCR 0.03  
sédiment marin: Exposition 0.005 mg/kg, PNEC 1.15 mg/kg, RCR 0.038  
Rejet: Exposition 0.074 mg/l, PNEC 650 mg/l, RCR <0.01  
Sol agricole: Exposition 0.003 mg/kg, PNEC 0.148 mg/kg, RCR 0.015

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Modèle- ECETOC TRA utilisé.

## Industrial use in lubricants

### Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 0.037 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR <0.01

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR <0.01

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 0.147 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR <0.01

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 18.36 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.025

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 1.37 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.022

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 73.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 36.71 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.69 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.011

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 146.8 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.1

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 7.342 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.01

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 6.86 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.109

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 29.37 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.02

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 91.78 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.125

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 8.572 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.136

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 367.1 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.25

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 183.6 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.25

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.218

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 734.2 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.5

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 91.78 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.125

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.218

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 367.1 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.25

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de

## Industrial use in lubricants

remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 55.07 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.075

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 6.86 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.109

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 220.3 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.15

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 55.07 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.075

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 27.43 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.435

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 220.3 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.15

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 128.5 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.175

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.218

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 513.9 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.35

PROC17 Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 18.36 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.025

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 27.43 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.435

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 73.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 18.36 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.025

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.218

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 73.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

## Scénario d'exposition Professional use in lubricants

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit Ethyl Acetate  
Numéro d'enregistrement 01-2119475103-46-XXXX  
REACH

Numéro CAS 141-78-6  
Numéro CE 205-500-4  
Numéro index UE 607-022-00-5

Fournisseur



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal Professional use in lubricants  
Secteur principal SU22 Utilisations professionnelles  
Environnement  
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

Salarié

## Professional use in lubricants

Catégories de processus	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage PROC17 Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils
-------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

État Liquide

#### Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets éliminer les déchets et les sacs/conteneurs selon le droit local.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

État Liquide

Informations sur la concentration Concentration de la substance dans le produit: 100% Sauf indications contraires.

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

#### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Température L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

#### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

## Professional use in lubricants

Mesures de protection techniques      contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation      PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles Limiter la teneur de la substance à 25 %

### Mesures de management du risque

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles sans ventilation avec aspiration localisée  
port d'un appareil de protection respiratoire avec une efficacité de filtration minimale (exprimée en %) de: 90  
Port de gants de protection, résistant aux solvants conforme EN 374.  
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau  
  
On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation      Modèle- EUSES  
utilisé. Rejet dans l'environnement      Eau: 0.014 kg/jour  
Air: 0.014 kg/jour  
terre: 0 kg/jour  
  
exposition environnementale      eau douce: Exposition 0.0004041 mg/l, PNEC 0.24 mg/l, RCR <0.01  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.002 mg/kg, PNEC 1.15 mg/kg, RCR <0.01  
eau de mer: Exposition 0.0000602 mg/l, PNEC 0.24 mg/l, RCR <0.01  
sédiment marin: Exposition 0.000359 mg/kg, PNEC 1.15 mg/kg, RCR <0.01  
Rejet: Exposition 0.0008101 mg/l, PNEC 650 mg/l, RCR <0.01  
Sol agricole: Exposition 0.0001295 mg/kg, PNEC 0.148 mg/kg, RCR <0.01

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation      Modèle- ECETOC TRA utilisé.

## Professional use in lubricants

### Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 0.037 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR <0.01

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.034 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR <0.01

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 0.147 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR <0.01

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 73.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.1

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 1.37 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.022

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 293.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.2

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 64.24 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.088

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.69 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.011

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 257 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.175

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 36.71 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.05

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 6.86 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.109

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 146.8 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.1

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 220.3 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.3

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 12.86 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.204

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 881.1 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.6

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 257 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.35

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.218

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 1028 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.7

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 183.6 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.25

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.218

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 734.2 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.5

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de



## Professional use in lubricants

remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 110.1 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.15

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 6.86 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.109

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 440.5 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.3

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 51.39 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.07

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 27.43 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.435

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 205.6 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.14

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 110.1 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.15

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.218

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 440.5 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.3

PROC17 Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 146.8 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.2

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 27.43 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.435

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 587.4 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.4

PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 146.8 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.2

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.218

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 587.4 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.4

PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils

Salarié - par inhalation, à long terme - local et systémique : exposition 73.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 734 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.1

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 1.71 mg/kg p.c. /jour, DNEL 63 mg/kg p.c. /jour, RCR 0.027

Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique : exposition 293.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 1468 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.2

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Guide de l'ECHA pour les utilisateurs en aval